

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Web site: [www. Africa-union.org](http://www.Africa-union.org)

CONFERENCE DE L'UNION

Dix-septième session ordinaire

30 Juin - 1 Juillet 2011

Malabo (Guinée équatoriale)

Assembly/AU/10 (XVII)

Original : Anglais

**RAPPORT DU DEUXIEME SOMMET CONSULTATIF
DU FORUM AFRIQUE-INDE, QUI A EU LIEU DU 23 AU 25 MAI 2011
A ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE
DEUXIEME SOMMET DU FORUM AFRIQUE-INDE
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE) 24 -25 MAI 2011**

I. INTRODUCTION

1. Le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde s'est tenu au Siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), du 24 au 25 mai 2011, sur le thème "Renforcer le Partenariat: *Vision partagée*". Le Sommet s'est tenu conformément au format de Banjul. Quatorze (14) pays africains représentés par leurs chefs d'Etat et de gouvernement respectifs, S.E. le Premier Ministre de la République de l'Inde, le président de l'Union africaine, le Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que le secrétaire exécutif et Sous-Secrétaire général adjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) y ont assisté.

2. Le Sommet a été précédé d'une réunion des Hauts Fonctionnaires le 20 mai 2011 et d'une réunion des Ministres des Affaires étrangères le 23 mai 2011. Une réunion parallèle des Ministres africains et indiens du Commerce s'est également tenue au même lieu le 21 mai 2011.

II. HISTORIQUE

3. Il convient de rappeler que l'Afrique et l'Inde ont une relation fraternelle de longue durée qui repose sur les liens géographiques, historiques, culturels, économiques et commerciaux. Pour l'Inde, l'Afrique est la terre de l'éveil du Père de l'Inde, Mahatma Gandhi. La naissance d'une Inde indépendante en 1947 a, à son tour apporté un appui véritable et une inspiration aux forces du nationalisme et de la décolonisation en Afrique.

4. Pour relever les défis du 21ème siècle, l'Afrique et l'Inde ont pris des mesures pour établir une relation structurée et formalisée aux niveaux régional et continental, basée sur les principes fondamentaux d'égalité, de respect mutuel et d'avantages mutuels. Ces idéaux se sont cristallisés dans la tenue du premier Sommet du Forum Inde-Afrique à New Delhi, Inde, les 8 et 9 avril 2008. Le Sommet du Forum a adopté la Déclaration de Delhi et la Cadre pour la Coopération. Un Plan d'action a été adopté en mars 2010, qui couvrait les programmes et les projets prioritaires sectoriels actuellement en cours de mise en œuvre.

5. Les résultats tangibles de la coopération sont, entre autres, les bourses d'études annuelles offertes par l'Inde aux étudiants africains poursuivant des études universitaires supérieures dans le domaine de l'agriculture dans les universités et institutions indiennes; la création de quatre institutions en Afrique; la création de dix centres de formation professionnelle, deux dans chaque région; la mise en place de cinq projets d'établissement humain, un par région; et l'appui de l'Inde à trois institutions techniques et de recherche en Afrique. Les flux commerciaux et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde ont augmenté rapidement, s'élevant à environ 50 milliards de dollars par an, tandis que le régime de préférence tarifaire hors taxe offert par l'Inde aux Pays

les Moins Avancés (PMA) en 2008 a, jusqu'ici, été accordé à dix-neuf pays africains. Le Projet de Réseau électronique panafricain en ligne pour le télé-enseignement et la télémédecine est en cours et apporte des contributions positives au développement de nombreux de pays africains.

6. C'est dans ce contexte que le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde s'est tenu au Siège de l'UA pour renforcer et consolider les acquis qui ont été enregistrés jusqu'ici. Le Sommet a donné l'occasion aux deux parties de tracer de nouvelles voies dans leur partenariat, d'évaluer la situation économique et politique mondiale ainsi que les progrès réalisés dans leur coopération au cours des trois dernières années.

III. SÉANCE D'OUVERTURE

7. La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par trois importants discours prononcés par le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de l'Union africaine et le Premier Ministre de l'Inde.

(1) DISCOURS DE S.E. DR. JEAN PING, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA

8. Après s'être félicité de la présence de l'Invité d'honneur spécial S.E. Dr. Monmohan Singh, le Premier Ministre de l'Inde, ainsi que de plusieurs Chefs d'Etat et de gouvernement, le Président de la Commission de l'UA, Dr. Jean Ping, a mis l'accent sur l'importance spéciale que revêt le Sommet qui se tenait au moment où le continent célébrait la Journée de l'Afrique. Il a souligné le fait que le Sommet était une preuve du souhait de l'Afrique et de l'Inde de renforcer leur amitié comme une étape décisive dans leur partenariat. Tout en réitérant le fait que l'Afrique et l'Inde avaient beaucoup en commun, il a rappelé les principales priorités sur lesquelles reposent les partenariats de l'Afrique; à savoir:

- l'industrialisation;
- le développement des infrastructures;
- le développement et le transfert de technologie ;
- l'accès aux marchés.

9. Il a noté avec satisfaction que des progrès importants avaient été accomplis sur le plan politique, les deux parties ayant adopté des positions communes sur les questions d'intérêt mutuel. Il a énuméré les réalisations faites dans d'autres domaines et exprimé sa profonde gratitude à l'Inde pour ce succès. Il a estimé que davantage de succès pourraient être réalisés et exprimé l'espoir que le deuxième Sommet du Forum serait un tremplin pour davantage de réalisations, notamment dans les domaines tels que le mouvement des non alignés, le changement climatique, la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Cycle des négociations de Doha ou les négociations commerciales; la sécurité alimentaire et la lutte contre le terrorisme. Il s'est félicité de la décision du gouvernement indien d'encourager les investisseurs privés et notamment les banques indiennes à investir en Afrique. La croissance économique et l'accroissement du volume du commerce qu'a connu le continent au cours de ces dernières années ont été, selon lui dus en grande partie, aux excellentes relations dont

jouit l'Afrique avec ses partenaires stratégiques tels que l'Inde et la Chine. Il a exprimé le souhait de voir le partenariat Afrique-Inde se redynamiser, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires tels que l'infrastructure, la recherche scientifique et l'accès au marché pour les produits africains. Il a conclu son discours en saluant l'excellent travail préparatoire effectué par les hauts fonctionnaires et les ministres et a espéré que l'adoption de la Déclaration et du Cadre de Coopération d'Addis Abeba stimulerait et consoliderait davantage le partenariat pour le bénéfice mutuel des peuples africains et indiens.

(2) DISCOURS DE S.E. M. TEODORO OBIANG NGUEMA MBASAGO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE LA GUINEE EQUATORIALE ET PRESIDENT DE L'UNION AFRICAINE

10. S.E M. Teodoro Obiang Nguema Mbasago, Président de la République de la Guinée Equatoriale et Président de l'Union africaine, a exprimé sa profonde gratitude au Premier Ministre de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie, pour l'hospitalité dont il a bénéficié, ainsi que les autres chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, et le Premier Ministre de l'Inde depuis leur arrivée dans la capitale éthiopienne. Il a également remercié les hauts fonctionnaires et les ministres des deux parties pour les efforts inlassables déployés pour la préparation des documents qui seraient examinés par le deuxième Sommet Afrique-Inde.

11. Il a salué les efforts de l'Inde dans la lutte contre l'éradication de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a, en outre indiqué que l'Afrique manque de ressources et de savoir-faire nécessaires pour combattre la pauvreté sur le continent.

12. Il a déclaré que les résultats du 1er Sommet Inde-Afrique tenu à New Delhi en avril 2008 servaient de base à l'examen du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Inde. Il a demandé la consolidation du partenariat Afrique-Inde, qui assurerait le bien-être des deux peuples.

13. Il a souligné la nécessité pour les deux parties de mettre en œuvre une structure coordonnée afin de diversifier la coopération dans tous les domaines et de partager les avantages des ressources naturelles et en capitaux actuelles des deux parties. Il a mis l'accent sur la nécessité du respect mutuel entre les deux parties.

14. Il a demandé de mettre fin au terrorisme, à la piraterie et aux conflits, et a condamné tous les types de circulation illicite de petites armes qui menacent terriblement les populations des deux parties. Tout en soulignant l'importance du renforcement des relations Afrique-Inde afin de bâtir un monde digne de l'existence humaine, il a souhaité plein succès aux travaux du Sommet.

(3) DISCOURS DE S.E. DR. MANMOHAN SINGH, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE

15. Dans son discours, S.E. Dr. Manmohan Singh, Premier Ministre de la République de l'Inde, a souligné les relations spéciales qui existent entre l'Inde et l'Afrique, qui ont abouti au premier Sommet Inde-Afrique en 2008 à New Delhi et qui ont

profité aux deux parties. Le Premier Ministre a souligné les défis rencontrés par l'Inde et l'Afrique ainsi que la nécessité d'efforts conjoints et concertés pour les relever. Dans ce cadre, il a annoncé que l'Inde continuera à soutenir les efforts de développement des infrastructures, d'intégration régionale, de renforcement des capacités et de perfectionnement des ressources humaines en Afrique.

16. L'annonce de l'initiative de l'Inde par le Premier Ministre sous forme d'un ensemble de programmes pour les trois prochaines années a été un moment décisif du Sommet et a été hautement salué. Ces programmes sont, entre autres:

- (i) l'offre de 5 milliards de dollars au titre de lignes de crédit;
- (ii) 700 millions de dollars pour la mise en place de nouvelles institutions et de programmes de formation;
- (iii) le financement de la création d'une nouvelle ligne de chemin de fer Ethio-Djibouti à concurrence de 300 millions de dollars des E.U.;
- (iv) la création d'une Université virtuelle Inde-Afrique et l'offre de 10.000 nouvelles bourses d'études au titre de la nouvelle université;
- (v) la création de nouvelles institutions au niveau panafricain, notamment:
 - a. un complexe de transformation des produits alimentaires Inde-Afrique;
 - b. un complexe de textiles intégré Inde-Afrique;
 - c. un centre de prévision météorologique à moyen terme Inde-Afrique;
 - d. une Université des sciences de la vie et de la terre entre l'Inde et l'Afrique ; et
 - e. un institut de développement agricole et rural Inde-Afrique.

17. Des déclarations ont été également faites au Sommet par les chefs d'Etat et de gouvernement suivants:

- **S.E. Dr Bingu Wa Mutharika, Président de la République du Malawi ;**
- **Sa Majesté le Roi Mswati III du Swaziland ;**
- **S.E. M. Idriss Deby, Président de la République du Tchad ;**
- **S.E. Maitre Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal ;**
- **S.E. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya ;**
- **S.E M. Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi ;**

- **S.E. Ato Meles Zenawi, Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique de l’Ethiopie.**

18. Un certain de nombre de chefs de délégations ont également pris la parole, à savoir:

- **S.E. Kgalema Motlanthe, Vice Président de la République de l’Afrique du Sud ;**
- **S.E. Arc Mohammed Namadi Sambo, Vice Président de la République Fédérale du Nigeria ;**
- **S.E. M. Naha Angula, Premier Ministre de la République de la Namibie ;**
- **S.E. M. Abdelaziz Belkhadem, Ministre d’Etat, Représentant du Président de l’Algérie ;**
- **S.E. M. Abdulati Al Obeidi, Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Libye ;**
- **S.E. Mme Fayza Abou Elnaga, Ministre de la coopération internationale et de la planification de l’Egypte.**

19. Les déclarations des chefs des délégations portaient plus ou moins sur les mêmes questions, à savoir:

- (i) les félicitations au pays hôte et à la Commission de l’UA pour l’excellente organisation du Sommet;
- (ii) la profonde gratitude à l’Inde pour les nouveaux programmes/projets annoncés par le Premier Ministre de l’Inde et la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de mise en œuvre et de suivi;
- (iii) l’Afrique et l’Inde partagent beaucoup en commun, sur le plan historique, économique et culturel et sont confrontées aux mêmes défis du développement;
- (iv) le renouvellement de l’engagement au partenariat des deux parties et un désir commun de renforcer davantage le partenariat;
- (v) la satisfaction au sujet de ce qui a été réalisé à ce jour, y compris le renforcement des relations commerciales et l’augmentation des investissements ;

- (vi) la nécessité de donner la priorité à la mise en œuvre des programmes convenus figurant déjà dans le Plan d'action ainsi que ceux annoncés dans le discours du Premier Ministre;
- (vii) les priorités sur lesquelles reposent le partenariat, à savoir les infrastructures, la sécurité alimentaire, etc. de nouvelles initiatives telles que " GOANA" (La Grande offensive agricole pour l'alimentation et l'abondance) proposée par le Président Abdoulaye Wade de la République du Sénégal doivent être financées par l'Inde;
- (viii) la nécessité pour l'Afrique et l'Inde de continuer à renforcer la coopération dans les instances mondiales et de parler d'une seule voix sur les questions telles que le changement climatique, la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods;
- (ix) la reconnaissance d'énormes possibilités pour l'échange des expériences entre l'Afrique et l'Inde en ce qui concerne de nombreux domaines.

IV. DELIBERATIONS ET RESULTATS

20. Les documents finaux à savoir, la Déclaration et le Cadre de la Coopération renforcée d'Addis Abeba ont été adoptés sans beaucoup de débat en raison du travail de base préliminaire et des consultations précédentes entrepris par les deux parties.

21. Les copies de la Déclaration et du Cadre de Coopération renforcée sont annexés au présent rapport.

Signature de 14 Protocoles d'Accord entre la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement de la République de l'Inde

22. Un événement important au cours de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères au Sommet du Forum du 23 mai 2011, a été la signature de quatorze (14) Protocoles d'Accord pour la création d'institutions de renforcement des capacités en Afrique (Quatre institutions et dix centres de formation professionnelle) entre la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement de la République de l'Inde.

23. La signature a été faite par S.E. Jean Ping et S.E. Krishna, respectivement au nom de la Commission de l'Union africaine et du Gouvernement de la République de l'Inde.

24. Les 4 institutions sont les suivantes:

- a. Institut du Commerce Extérieur Inde-Afrique: Ouganda ;
- b. Institut du Diamant Inde-Afrique: Botswana ;
- c. Institut de la planification de l'éducation et de l'administration Inde-Afrique: Burundi ;

d. Institut de la Technologie de l'information Inde-Afrique: Ghana.

25. Les négociations sont toujours en cours en ce qui concerne l'assistance de l'Inde à la Bourse des valeurs panafricaine en Egypte.

Les dix (10) centres de formation professionnelle (2 dans chaque région) sont répartis comme suit:

- a. Afrique de l'ouest: Burkina Faso et Gambie
- b. Afrique de l'Est: Rwanda et Ethiopie
- c. Afrique australe: Mozambique et Zimbabwe
- d. Afrique centrale: Burundi et Gabon
- e. Afrique du nord: Libye et Egypte

V. CONCLUSIONS

Le Sommet du Forum Afrique-Inde a constitué une instance institutionnelle globale pour un dialogue politique entre les deux parties. Par essence, le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde a renforcé le partenariat et a renforcé la coopération Afrique-Inde sur la base des secteurs prioritaires identifiés.

27. Le Sommet a été un succès éclatant à maints égards:

- (i) l'organisation a été excellente, due en grande partie à la préparation rapide et appropriée et aux consultations régulières entre la Commission de l'UA et les représentants de l'Inde;
- (ii) la participation a été au plus haut niveau pour la plupart des délégations, la preuve de l'importance attachée au partenariat par les deux parties;
- (iii) l'annonce de nouvelles initiatives pour les trois prochaines années par le Premier Ministre de l'Inde a été bien saluée par la partie africaine et démontre l'engagement ferme de l'Inde au partenariat;
- (iv) le lancement des timbres de commémoration au cours du Sommet pourrait être perçu comme un geste symbolique qui concrétise davantage les relations fraternelles entre les deux parties;
- (v) la signature du Protocole d'accord sur la création de quatre institutions et dix centres de formation professionnelle est une manifestation de l'engagement des deux parties à réaliser les objectifs fixés;
- (vi) l'implication des acteurs non-étatiques à travers la tenue d'événements parallèles tels que la conférence universitaire, le symposium du partenariat des médias, le Forum des affaires, l'exposition des objets d'arts et la foire commerciale constituent un événement heureux qui démontre l'appropriation collective du partenariat par les deux parties;

- (vii) la participation active de la délégation indienne aux célébrations marquant la Journée de l'Afrique en 2011 pourrait être perçue comme un geste visant à cimenter davantage les liens entre les deux parties;
- (viii) la tenue de la réunion des ministres du commerce, précédant le Sommet, est une preuve du rôle important joué par le commerce dans le partenariat et pourrait être un moteur pour la croissance et le développement durable.

VI. RECOMMANDATIONS SUR LA VOIE À SUIVRE

- (i) la Commission de l'UA, en collaboration avec le Sous-Comité sur la coopération multilatérale, devrait réviser le Plan d'Action, en incorporant les nouvelles initiatives offertes par l'Inde, dans six mois;
- (ii) la partie africaine doit être plus dynamique et faire preuve d'engagement à la mise en œuvre du Plan d'Action;
- (iii) la Commission de l'UA, en collaboration avec le Bureau du Sous-Comité sur la coopération multilatérale, devrait définir les modalités de la mise en œuvre effective et du suivi de divers engagements, y compris les promesses faites par le Premier Ministres de l'Inde;
- (iv) les Etats membres identifiés pour abriter les divers institutions et centres de formation professionnelle doivent fournir tout l'appui nécessaire pour faciliter la mise en place de ces institutions;
- (v) dans le cadre de la coordination des partenaires dans les forums multilatéraux tels que les Nations Unies et l'OMC, les Groupes africains à New York, Genève et ailleurs devraient promouvoir les contacts avec les représentants indiens sur diverses questions d'intérêt commun telles que la réforme des Nations Unies, les discussions sur le changement climatique et les négociations commerciales de l'OMC.

Assembly/AU/10 (XVII)
Annexe I

DEUXIÈME SOMMET DU FORUM AFRIQUE-INDE 2011
ADDIS-ABEBA
CADRE POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AFRIQUE-INDE

**DEUXIÈME SOMMET DU FORUM AFRIQUE-INDE 2011
ADDIS-ABEBA
CADRE POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AFRIQUE-INDE**

Les Chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégations de l'Afrique représentant le continent, l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que le Premier Ministre de la République de l'Inde, notant avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de coopération Afrique-Inde et de son Plan d'action de mars 2010, et convenant de donner un contenu supplémentaire au partenariat et d'élargir son champ d'application, décident d'adopter le présent Cadre de coopération renforcée entre l'Afrique et l'Inde.

L'Afrique et l'Inde décident de coopérer dans les domaines supplémentaires énumérés ci-dessous :

1. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

L'Afrique et l'Inde réaffirment leur volonté mutuelle de développer la coopération économique et commerciale ainsi que les investissements entre les deux parties. Reconnaissant que le commerce et l'investissement entre l'Afrique et l'Inde ont augmenté tant en Afrique et qu'en Inde, les deux parties conviennent de prendre des mesures supplémentaires pour continuer à créer une ambiance positive pour renforcer ces flux. L'Afrique a également utilisé à bon escient, la concession accordée par l'Inde en matière de flux financiers pour le développement des infrastructures, des industries et des services. Les deux parties décident d'élargir la coopération et le partage d'expériences afin d'accroître le commerce, l'investissement et les flux financiers ; car ils servent de modèle de coopération dans le véritable esprit de l'engagement Sud-Sud.

i. Agriculture

L'Afrique et l'Inde réaffirment leur engagement à coopérer pour accroître la production agricole et réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition d'ici à 2015. Les deux parties soulignent l'importance d'exploiter les dernières recherches scientifiques pour accroître la productivité et pour la conservation des terres et la préservation de l'environnement, afin d'assurer la sécurité alimentaire de leurs populations et faire baisser le prix des denrées alimentaires actuellement en hausse, pour que la nourriture soit accessible à tous. A cet égard, ils ont convenu de collaborer dans le cadre de la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'Agriculture (CAADP).

ii. Commerce, industrie et investissement

L'Afrique et l'Inde reconnaissent que le renforcement des liens commerciaux et économiques contribuerait davantage à la croissance et au développement économique durable en Afrique et en Inde, et se félicitent de la contribution de l'Inde à la valeur ajoutée et aux infrastructures de transformation en Afrique.

L'Afrique se félicite des investissements privés et des flux financiers accordés à des conditions privilégiées, qui ont été reçus de l'Inde, et souhaite renforcer leur utilisation pour la construction de son infrastructure et l'augmentation de sa capacité à accroître ses exportations. La valeur ajoutée apportée par les investissements indiens en Afrique contribue aux exportations de l'Afrique vers les pays tiers, et au développement du commerce intra-africain. L'Afrique et l'Inde continueront à travailler ensemble pour promouvoir ces initiatives.

L'Afrique salue également la mise en place du Régime de préférence tarifaire hors taxe pour les PMA en Afrique annoncé unilatéralement par l'Inde lors du premier Sommet du Forum Afrique-Inde tenu en 2008. Ce régime a permis, dans une large mesure, aux pays africains d'accéder au marché indien en croissance et de créer la complémentarité de nos produits d'exportation. L'Afrique s'efforcera de renforcer la sensibilisation et l'utilisation de ce régime. L'Inde va explorer les possibilités devant permettre l'inclusion des produits clés africains dans ce régime.

Dans le Plan d'action du Cadre de coopération du premier Sommet du Forum Afrique-Inde, plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer les capacités africaines afin que les ressources humaines africaines puissent participer au processus d'industrialisation et de développement du secteur des services. L'Afrique et l'Inde se proposent de mettre en œuvre davantage de ces initiatives afin que la jeune population africaine en croissance puisse bénéficier d'une formation appropriée et des possibilités économiques sans cesse croissantes en Afrique.

Parmi les nouvelles priorités à poursuivre, figurent l'appui à l'environnement réglementaire et juridique pour les partenariats public-privé, notamment dans les infrastructures, la mise en œuvre des accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements entre l'Inde et les pays africains, et l'appui au renforcement des capacités des Chambres de Commerce en Afrique.

Pour les pays africains, les réunions sur le partenariat Afrique-Inde sont des moyens efficaces pour rassembler les entrepreneurs et décideurs africains et indiens. Ces réunions doivent se poursuivre.

iii. Petites et moyennes entreprises

À mesure que l'Afrique avance vers une industrialisation plus rapide, il est de plus en plus reconnu que les petites, moyennes et micro entreprises offrent d'importantes possibilités pour soutenir l'industrialisation, la création d'emplois et le renforcement des capacités locales. L'appui institutionnel au développement des PME en Afrique a été apporté par les centres de formation professionnelle offerts par l'Inde et les liens entre les PME des deux parties par le biais des réunions et d'autres activités menées par les Chambres de commerce et de l'industrie. L'Afrique et l'Inde continueront à travailler ensemble sur ces initiatives, en particulier pour soutenir le développement de l'entreprenariat et la création de pépinières d'entreprises en Afrique. Les deux parties doivent, à l'avenir, déployer conjointement des efforts dans le cadre des initiatives de renforcement des capacités et de l'appui au secteur privé.

iv. Finances

L'un des points saillants du Premier Sommet du Forum Afrique-Inde et de son Plan d'action a été l'engagement pris par l'Inde concernant les nouveaux flux financiers en vue d'assister les pays africains dans le véritable esprit de la coopération Sud-Sud. Outre les subventions pour la création d'institutions de renforcement des capacités en Afrique, il y a eu un important engagement pour les lignes de crédit à des conditions privilégiées pour financer le développement économique des pays africains et l'intégration régionale. Celles-ci ont été complétées par d'importants flux du secteur privé grâce à l'IDE en Afrique. L'Afrique et l'Inde travailleront ensemble pour améliorer l'efficacité et la généralisation de ces flux financiers afin que les objectifs communs soient pleinement atteints. L'Inde maintient son engagement à soutenir l'Afrique avec des lignes de crédit à des conditions privilégiées et des subventions appropriées pour des projets mutuellement bénéfiques. Davantage d'efforts doivent être déployés en vue d'utiliser ces flux pour les projets d'intégration régionale.

L'accent doit porter de plus en plus sur l'engagement entre les institutions financières africaines et indiennes, et l'encouragement à établir des relations plus étroites entre les banques commerciales en Afrique et en Inde. Il faudrait encourager l'ouverture de succursales de banques indiennes en Afrique et de banques africaines en Inde en vue de participer à la matrice de croissance des flux financiers entre l'Afrique et l'Inde.

v. Intégration régionale

L'Afrique et l'Inde réitère l'importance des Communautés économiques régionales en Afrique et leur contribution à l'intégration économique en elles-mêmes et en Afrique. L'Inde a un engagement important avec les Communautés économiques régionales africaines dans le cadre de sa coopération à plusieurs niveaux. L'Afrique et l'Inde rappellent la toute première réunion de l'Inde avec les CER africaines tenue en novembre 2010. À cet effet, l'Afrique et l'Inde conviennent de renforcer les capacités pour assurer la mise en œuvre effective des programmes d'intégration entre les Communautés économiques régionales, notamment en apportant un soutien financier aux projets d'intégration régionale et aux programmes de renforcement des capacités des CER.

2. COOPÉRATION POLITIQUE

L'Afrique et l'Inde sont conscientes du rôle important qu'elles jouent dans le monde et conviennent d'intensifier la coopération politique. L'initiative commune sera de poursuivre l'œuvre en faveur de paix et de sécurité, étant donné que ces politiques harmonieuses permettront d'obtenir des résultats positifs du programme de coopération renforcée actuellement convenu. De ce fait, l'Union africaine va envisager la création, dans les meilleurs délais, d'un bureau à New Delhi, Inde, comme gage du partenariat étroit qui existe entre l'Inde et l'Afrique.

i. Paix et sécurité

La paix et la sécurité sont essentielles pour le progrès et le développement durable, qui sont des objectifs communs à l'Afrique et à l'Inde. L'Afrique et l'Inde poursuivront leur étroite coopération, notamment par des consultations régulières au niveau de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et à New Delhi. Les deux parties œuvreront pour une mise en place rapide de la Force africaine en attente par le biais de programmes de formations spéciaux.

ii. Société civile et gouvernance

L'Afrique et l'Inde reconnaissent l'importance de la gouvernance démocratique et de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Les deux parties reconnaissent également l'importance de la décentralisation, de la promotion des collectivités locales et de la nécessité de renforcer les institutions de la démocratie parlementaire et des élections. Elles décident de renforcer la coopération par le partage d'expériences et le renforcement des capacités, le cas échéant, entre les Commissions électorales, les institutions de la démocratie parlementaire et les médias. Les deux parties conviennent également de coopérer dans le renforcement de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme par le partage des meilleures pratiques, le renforcement des capacités de la Cour. L'Afrique et l'Inde encourageront également l'interaction des juristes et des avocats par le biais des barreaux. Elles procéderont également à l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques, la recherche et les ressources humaines dans le cadre de la décentralisation et de la gouvernance locale ainsi que de la Conférence des Ministres de la fonction publique et de l'administration, et l'ECOSOCC.

3. SCIENCE, TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le développement de la science et de la technologie, et les capacités de recherche sont partie intégrante du processus de développement. L'Afrique se félicite des progrès accomplis par l'Inde dans son développement scientifique et technologique, et estime qu'elle peut coopérer avec l'Inde dans ces secteurs, en particulier, le transfert de connaissance et de la technologie, pour leur bénéfice mutuel. L'Afrique et l'Inde sont convaincues que l'exploitation de l'économie du savoir peut aider à éliminer la faim et le besoin de la faim pour de bon. Les deux parties décident d'intensifier la coopération dans les domaines suivants :

i. Science et technologie

L'Afrique se félicite de la mise en place du Programme spécial des bourses d'études agricoles et du Programme spécial de bourse pour la science et la technologie (CV bourses Raman) en vertu des dispositions du premier Sommet du Forum Afrique-Inde et espère poursuivre cet engagement dans le but de renforcer les ressources, humaines, scientifiques et technologiques en Afrique, notamment par le biais de l'Université panafricaine dont l'Afrique a demandé à l'Inde d'être le partenaire principal dans la section des Sciences de la vie et les de la Terre. La gestion des catastrophes

naturelles, la lutte contre la désertification et le soutien aux institutions scientifiques en Afrique se poursuivront. Des initiatives visant à renforcer les liens entre les institutions scientifiques en Inde et en Afrique seront prises et la formation dans le domaine des questions connexes de santé comme le VIH, la tuberculose et le paludisme et du journalisme scientifique sera envisagée. Les conférences Afrique-Inde sur la science et la technologie seront également organisées.

ii. Technologies de l'information et de la communication

L'Afrique a une considération et une admiration immenses pour les progrès énormes réalisés par l'Inde dans le développement de ses technologies de l'information et de la communication. L'Afrique reconnaît bien la contribution du Gouvernement indien au développement de l'infrastructure et à la mobilisation des ressources du secteur privé, et la main-d'œuvre scientifique et technologique de l'Inde permettant à ce secteur de contribuer considérablement à la croissance du PIB de l'Inde. L'Afrique et l'Inde reconnaissent l'importance d'adapter au plus vite les technologies de l'information et de la communication comme outils indispensables du renforcement des capacités des jeunes et de l'éradication de la pauvreté et de la croissance accélérée. L'Afrique reconnaît l'importance de la contribution du Projet de Réseau panafricain en ligne aux pays africains dans la réalisation de ces objectifs et, l'Afrique et l'Inde s'engagent à tirer les leçons de la mise en œuvre et de l'efficacité du Projet de Réseau panafricain en ligne pour que la fracture numérique soit comblée et que les avantages socio-économiques des TIC puissent être exploités pour leurs objectifs communs.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'Afrique et l'Inde reconnaissent l'importance du renforcement des capacités, en particulier parce que les deux parties sont des jeunes sociétés et qu'elles souhaitent traduire l'avantage démographique en croissance effective. La réussite de l'utilisation du programme ITEC offert par l'Inde a été une manifestation de la coopération Sud-Sud qui existe effectivement entre l'Afrique et l'Inde. La promotion des bourses et des postes de formation dans le cadre du programme ITEC, ainsi que la création de nouveaux cours de formation pour les ressortissants africains dans des domaines précis proviennent de l'ensemble du Plan d'action du Cadre de coopération du premier Sommet du Forum Afrique-Inde. L'Afrique et l'Inde s'efforcent de poursuivre la mise en œuvre de ces importantes initiatives. L'Inde s'est engagée à assurer leur amélioration.

L'Afrique se félicite des 21 nouvelles institutions de renforcement des capacités que l'Inde est en train de créer en Afrique dans divers secteurs. Celles-ci vont considérablement aider les pays africains à former les ressources humaines pour le développement des industries et du secteur des services en vue de contribuer à la croissance. L'Inde et l'Afrique poursuivront leurs efforts pour achever rapidement la mise en œuvre du processus visant à mettre en place ces nouvelles institutions, en étroite collaboration avec les agences indiennes de mise en œuvre, les gouvernements hôtes et l'Union africaine. Les deux parties s'efforceront de mettre en place des stratégies de gouvernance et de plans d'action efficaces pour ces institutions pour qu'elles soient durables. L'Inde réaffirme son engagement à améliorer cette approche de renforcement des capacités africaines en Afrique.

Projet de Réseau panafricain en ligne : l'Afrique et l'Inde ont reconnu la mise en œuvre réussie de ce projet visionnaire. Il apporte une capacité et une valeur ajoutée dans les domaines essentiels de l'éducation et de soins de santé dans les pays africains. Sa pleine utilisation restera l'un des principaux objectifs du Cadre de coopération renforcée et des efforts seront faits pour améliorer son utilisation, élargir son champ d'application et accroître son taux de succès afin d'atteindre les véritables objectifs d'aider l'Afrique à réaliser ses objectifs du millénaire pour le développement concernant l'éducation et la santé.

L'Afrique et l'Inde continueront à collaborer pour accroître les échanges dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la culture et les sports et l'éradication de la pauvreté par le biais de nouveaux programmes novateurs, et s'engager à mettre en œuvre les programmes convenus auparavant dans le Plan d'action du Cadre de coopération. Il convient particulièrement de veiller à encourager d'augmenter l'investissement dans certains de ces secteurs et à augmenter les flux financiers du secteur public pour atteindre ces objectifs. L'Inde s'engage à poursuivre l'augmentation du nombre de bourses d'études accordées à la fois pour la licence et le troisième cycle d'études, notamment dans des domaines spécialisés comme l'agriculture, la science et la technologie et d'autres priorités énumérées dans le présent Cadre de coopération renforcée.

5. SANTÉ, SPORT ET CULTURE

a. Santé

L'Afrique et l'Inde réaffirment leur conviction selon laquelle la promotion de la santé est essentielle dans le développement du capital humain nécessaire pour stimuler la croissance socio-économique. Les deux parties se félicitent des conclusions et recommandations de l'atelier Afrique-Inde sur la médecine traditionnelle, prévu en Inde, et s'engagent à les mettre en œuvre. Elles réaffirment leur engagement à renforcer la collaboration dans : l'application des progrès de la science, de la technologie, de la recherche et du développement à la formation dans le domaine du VIH, de la tuberculose et du paludisme, de l'administration de soins médicaux de base dans les zones rurales, de l'utilisation des télécommunications et des TIC pour appuyer les applications de la santé en ligne, le renforcement de la collaboration du secteur privé-public dans les domaines de la fabrication et de l'achat des produits pharmaceutiques en Afrique et en Inde, dans le cadre du Plan d'action pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique, la lutte contre les médicaments contrefaits.

Ils ont également convenu de continuer le dialogue entre l'Afrique et l'Inde sur les droits de propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments, la recherche et le développement de la médecine traditionnelle et des pratiques connexes en Afrique et en Inde, le partage des expériences, l'expertise spécialisée et les meilleures pratiques dans la mise en place des systèmes de soins de santé et les programmes de santé communautaire et la formation continue des professionnels de la santé, l'appui à la campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnels continus.

b. Culture

Notant le rôle primordial que peut jouer la culture dans le développement et l'intégration de leurs sociétés, en particulier par l'utilisation des industries créatives et culturelles, l'Afrique et l'Inde décident de collaborer dans l'élaboration des politiques culturelles et de prendre les mesures suivantes : l'échange d'expériences dans le domaine du développement des industries créatives et des biens culturels en vue d'accroître la contribution de la culture au développement de leurs nations et de collaborer dans l'organisation de la formation internationale des formateurs dans le domaine de la protection des biens culturels et des activités culturelles et créatives.

c. Sports

Considérant le rôle primordial que peut jouer le sport dans le développement et l'intégration de leurs sociétés, en particulier par l'utilisation du sport comme outil pour le développement; désireux de faire le plaidoyer pour les programmes de sport et de jeu bien conçus comme puissants outils pour promouvoir la santé et le développement de l'enfant, enseigner les valeurs positives et les aptitudes utiles dans la vie, renforcer l'éducation et améliorer la santé et le bien-être, l'Afrique et l'Inde décident de collaborer dans l'élaboration des politiques sportives, collaborer dans l'échange d'expériences dans le domaine du développement des sports , mettre en place des programmes de formation de formateurs qualifiés dans le domaine du sport, établir des centres de développement des sports et des académies de sport pour la formation du personnel des différents sports à tous les niveaux et, promouvoir et favoriser la recherche dans la fabrication et l'utilisation des matériaux et équipements locaux, en particulier, les équipements de sport adaptés aux enfants.

6. TOURISME

L'Afrique et l'Inde sont profondément conscientes des liens qui les unissent depuis longtemps au niveau de leurs populations. En tant que voisins dans l'océan Indien, l'Afrique et l'Inde sont en faveur d'une plus grande connectivité entre les pays africains et l'Inde, et d'une augmentation du niveau des échanges entre les peuples. Le tourisme et la connectivité restent d'importants domaines qui pourraient procurer des avantages économiques, et également contribuer à promouvoir la compréhension mutuelle. L'Afrique et l'Inde conviennent donc de renforcer le partenariat avec le secteur privé, en particulier par la création des agences de voyages, des hôtels, les compagnies aériennes et autres établissements touristiques connexes, ainsi que les médias, et de prendre d'autres mesures nécessaires qui permettront d'harmoniser les politiques et normes en matière de tourisme en vue de faire progresser le développement du tourisme entre les deux parties.

7. INFRASTRUCTURES, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

L'Afrique et l'Inde parfaitement conscientes des besoins immenses en matière d'infrastructure, d'énergie et d'environnement, réitèrent leur engagement à garder ces secteurs, en particulier dans le contexte du développement durable comme des

domaines importants de coopération. Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre les programmes prévus dans le Plan d'action et à renforcer leur engagement dans ces domaines, en ce qui concerne les projets continentaux de développement des infrastructures identifiés dans le cadre du NEPAD et du PIDA en particulier, l'accroissement des flux financiers dans ces secteurs. Une initiative facilitera la création d'un meilleur environnement pour augmenter les investissements dans ces secteurs et à collaborer étroitement dans l'intérêt des pays en voie de développement dans le but de mettre en place un programme de développement international approprié pour l'Afrique et l'Inde. Des efforts seront déployés pour renforcer les nouveaux domaines comme les énergies nouvelles et renouvelables à travers des programmes de formation et le renforcement des capacités, ainsi que dans des pratiques environnementales durables. Les crédits à des conditions favorables de l'Inde seront alloués aux projets d'infrastructures d'une manière plus générale. Les deux parties ont convenu de coopérer dans le domaine de l'environnement dont les questions relatives à la désertification et à l'appui au projet de la Grande muraille verte.

8. MÉDIAS ET COMMUNICATION

La mise en œuvre effective des décisions du premier Sommet du Forum Afrique-Inde émanant du Cadre de coopération et de son Plan d'action a permis un changement qualitatif dans les relations existant entre l'Afrique et l'Inde. La profondeur et la diversité de ces relations ont considérablement changé et l'engagement traditionnel a progressé vers un partenariat fonctionnel moderne. Cependant, cette situation n'est pas reconnue de la même manière, en particulier dans l'esprit du public et, il importe d'y trouver une solution. De même, l'Afrique a besoin de plus grandes possibilités pour permettre à ses propres médias et moyens de communication de progresser de manière indépendante tout en tenant compte de son identité multiculturelle et multiethnique.

L'Afrique et l'Inde décident d'organiser un plus grand nombre de visites entre les rédacteurs en chef et journalistes, les universitaires et les chercheurs, et les représentants de la société civile en Afrique et en Inde afin de promouvoir la diffusion de l'interaction plus étroite préconisée dans le présent Cadre de coopération renforcée. De ce fait, il faut que la formation du personnel africain des média dans le cadre du renforcement des capacités et d'acquisition des meilleures pratiques fasse l'objet d'une attention soutenue.

Sans remettre en cause les programmes de l'Inde en cours et à venir aux niveaux bilatéral, des CER et autres, les deux parties décident de réviser conjointement le Plan d'action conjoint dans un délai de six mois en vue de refléter entièrement les dispositions du Cadre de coopération renforcée Afrique-Inde. Ce Plan d'action conjoint comprendra un mécanisme de suivi qui va garantir la mise en œuvre effective des programmes et activités convenus dans le plan.

Fait à Addis-Abeba, le 25 mai 2011

Assembly/AU/10 (XVII)
Annexe II

**DECLARATION DU DEUXIEME SOMMET DU FORUM
AFRIQUE- INDE 2011D'ADDIS ABEBA**

DECLARATION DU DEUXIEME SOMMET DU FORUM AFRIQUE- INDE 2011D'ADDIS ABEBA

1. Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement et chefs de délégation représentant le continent africain, l'Union africaine (UA) et ses institutions, et Premier ministre de la République de l'Inde, réunis à Addis-Abeba, République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, les 24 et 25 mai 2011 pour poursuivre le dialogue, consolider notre amitié et renforcer notre coopération, sous le thème : *Pour un partenariat renforcé: une vision partagée* ;
2. **RAPPELONS** la Déclaration de Delhi adoptée au cours de notre premier Sommet à New Delhi en avril 2008 et le Cadre de coopération ainsi que le Plan d'action connexe adopté ensuite pour servir de base concrète pour la consolidation de notre partenariat stratégique et avons examiné les progrès réalisés à cet effet depuis le premier Sommet. **RAPPELONS EGALEMENT** que l'Afrique et l'Inde ont été des partenaires fraternels et des alliés dans la lutte pour l'indépendance et pour l'autodétermination et nous réaffirmons que notre partenariat demeure basé sur les principes fondamentaux de l'égalité, du respect mutuel, des avantages mutuels et de l'entente historique entre nos peuples.
3. **CONVAINCUS EN OUTRE** que ce partenariat reste guidé par le respect du principe de l'indépendance, de la souveraineté, d'intégrité territoriale des États, par l'engagement de renforcer le processus de l'intégration africaine, le dialogue entre nos civilisations pour promouvoir une culture de paix, de tolérance et le respect des diversités religieuses, culturelles, linguistiques et raciales ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes en vue de renforcer la confiance et la compréhension entre nos peuples, **PRENANT NOTE** de la diversité et des niveaux de développement entre et au sein des régions, l'action collective et la coopération dans l'intérêt commun de nos Etats et de nos peuples, et le désir de favoriser le développement harmonieux de nos sociétés plurielles, multiculturelles et multiethniques par la consolidation et le développement de notre démocratie plurielle.
4. **NOUS NOUS FELICITONS** de la transformation continue de l'environnement politique, économique et social en Afrique et du fait que la croissance économique en Afrique a repris pour atteindre son niveau d'avant la crise financière que de nombreux pays africains progressent rapidement offrant ainsi de plus grandes possibilités pour la coopération économique. De même, l'économie indienne continue à se développer à un niveau de croissance mondiale et a résisté à l'impact de la récession mondiale. L'Afrique et l'Inde ont une population jeune, dynamique et pleine d'espoir, de dynamisme et d'initiative. Nous reconnaissons que ses aspirations et sa vigueur constituent une base concrète pour étendre les frontières de ce partenariat comme un programme pour le développement. L'Afrique et l'Inde en conséquence disposent aujourd'hui d'une plate-forme efficace de promotion de leur partenariat pour le développement sur la base de ces principes fondamentaux.
5. Ayant à l'esprit ce qui précède, nous décidons alors de renforcer notre partenariat par de nouvelles initiatives dans l'intérêt mutuel de l'Afrique et de l'Inde, parmi

lesquelles figurent ces dernières années, d'importants flux financiers de l'Inde à l'Afrique sous forme de subventions, d'investissements étrangers directs (IED) et de prêts à des conditions favorables qui ont contribué au renforcement des capacités dans les secteurs socioéconomiques, notamment dans la formation des ressources humaines, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'appui au développement des infrastructures, l'agriculture et aux PME ce qui a abouti à une augmentation substantielle des investissements indiens en Afrique et des échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Inde. Nous décidons de tirer parti de cette situation en nous entraînant pour réaliser une croissance inclusive, le développement socioéconomique et de l'autosuffisance. Les principaux domaines d'une telle coopération seront, entre autres, le partage de stratégies pour un développement durable, la lutte contre la pauvreté, les soins de santé, l'éducation universelle et le partage de technologies appropriées. De nouvelles possibilités de coopération nous permettront de renforcer de manière stratégique notre partenariat.

6. Notre partenariat renforce notre capacité à travailler ensemble et à relever les défis mondiaux de notre époque. Dans notre quête pour relever ces défis, l'Afrique et l'Inde continuent de réitérer leur désir de veiller à ce que les intérêts pays en voie de développement soient sauvegardés et que les besoins en matière de développement socioéconomique de nos différents pays soient garantis.
7. Nous exhortons les pays développés à prendre des mesures ambitieuses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à fournir un financement adéquat et le transfert de technologies pour appuyer les efforts consentis par les pays en voie de développement en vue de lutter efficacement contre l'impact du changement climatique. Nous réaffirmons l'importance de la négociation d'un accord sur une deuxième période d'engagement aux termes du Protocole de Kyoto comme une étape indispensable pour préserver l'intégrité du régime international des changements climatiques. Nous mettons l'accent sur l'importance du Plan d'action de Bali de 2007 adopté sous l'égide de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à cet égard. Nous prenons note des aspects positifs des négociations de la Conférence de Cancun sur les changements climatiques en décembre 2010 et lançons un appel aux pays développés pour qu'ils mettent en œuvre toutes les mesures institutionnelles contenues dans la décision de Cancun. Nous exprimons notre ferme attachement à un résultat équilibré des négociations sur le changement climatique et en rapport avec les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées sur la base des capacités respectives conformément au processus de la COP17 qui aura lieu à Durban (Afrique du Sud).
8. Nous prenons note de la position commune africaine sur les changements climatiques, appuyons les efforts visant à lutter contre la sécheresse et la désertification en Afrique et soutenons le Projet africain relatif à la Grande muraille verte.
9. Nous affirmons l'importance cruciale de la coopération Sud-Sud comme un instrument qui peut appuyer efficacement les efforts déployés actuellement au niveau international et apporter des avantages réels et tangibles aux pays en

développement. Nous précisons que la coopération Sud-Sud doit être un partenariat supplémentaire à la coopération Nord-Sud et non un substitut. Nous reconnaissons la diversité notable qui prévaut dans les pays africains pris individuellement dont trente-trois (33) figurent parmi les pays les moins avancés. Collectivement, ces pays sont confrontés à des défis de développement les plus persistants, généralisés et complexes. En conséquence, nous chercherons des moyens novateurs pour compléter les efforts traditionnels déployés pour aider ces pays en développement et trouver des solutions novatrices.

10. Nous restons préoccupés par la tendance récurrente de la crise mondiale grandissante qui est de nature économique, telle que la crise alimentaire, énergétique et financière mondiale. Tout en reconnaissant la reprise économique actuelle, nous sommes toujours préoccupés par sa durabilité. Nous insistons sur l'importance de l'appui aux flux de capitaux stables à long terme pour les pays en voie de développement afin de stimuler l'investissement, notamment dans les infrastructures. Cela contribuera à promouvoir la demande mondiale, assurant ainsi la viabilité à long terme de la reprise et permettra de corriger les déséquilibres en matière de développement.
11. Nous exhortons les grandes puissances économiques à collaborer et à promouvoir la coordination des politiques macroéconomiques. Dans ce contexte, nous reconnaissons le processus du G20 en tant qu'important forum de la coopération économique internationale et demandons une représentation équitable de l'Afrique dans le processus de prise de décisions du système économique mondial.
12. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration du Millénaire, et la nécessité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous réaffirmons notre engagement à atteindre les OMD d'ici 2015, notamment par la coopération technique et l'assistance financière. Les modèles de développement durable et d'options originales de développement dans les pays en voie de développement doivent être respectés, notamment en garantissant la marge de manœuvre des pays en développement. Nous recommandons instamment que les engagements d'aide aux pays en voie de développement soient tenus, et que l'aide au développement ne soit pas réduite. Nous exhortons les pays développés à honorer leurs obligations de réaliser l'objectif de 0,7% du PIB en aide publique au développement (APD) en faveur des pays en voie de développement. Nous appuyons également les programmes économiques africains dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).
13. Nous soulignons la nécessité d'un résultat global et équilibré du Cycle de Doha, de manière à renforcer son mandat en tant que « cycle de développement », sur la base des progrès déjà réalisés. Nous réaffirmons la nécessité de maintenir la solidarité entre les pays en développement à cet égard. Nous affirmons l'importance de veiller à ce qu'un accord acceptable dissipe les préoccupations des pays en développement en matière de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de développement rural. De même, il faudrait dissiper les préoccupations concernant

l'accès au marché pour les produits non-agricoles (AMNA). Nous exhortons toutes les parties à s'opposer à toute forme de protectionnisme et d'échanges commerciaux ayant des effets de distorsion sur les échanges au niveau national. Nous demeurons préoccupés par le fait qu'aucun progrès significatifs n'ait été réalisé en ce qui concerne les questions clés qui intéressent les pays en développement y compris l'Inde et les pays africains et exhortons, de ce fait, une fois de plus, les principales parties prenantes du Cycle de Doha à accorder la priorité à la résolution de toutes les questions qui sont d'une importance cruciale pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne les questions de négociation sur l'agriculture

14. Nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et au renforcement de la structure démocratique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour accroître la participation des pays en développement aux processus de prise de décision. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération Afrique-Inde au sein de l'ONU, du G-77 et d'autres enceintes multilatérales pour promouvoir notre objectif commun dans les domaines d'intérêt mutuel. Dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, nous nous félicitons des efforts consentis par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le maintien de la paix en Afrique. L'Afrique rappelle avec satisfaction le soutien de principe et la participation continue de l'Inde aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier sur le continent africain. L'Inde salue le rôle joué par les pays africains dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité sur le continent ainsi que leur participation aux missions du maintien de la paix dans les autres régions du monde. L'Inde note, par ailleurs, avec satisfaction, le déploiement, par l'Afrique, de la Force africaine en attente qui va renforcer les capacités du continent en matière de maintien de la paix et de la sécurité.
15. Nous prenons note des résolutions 1970 et 1973 adoptées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Libye et relevons la nécessité de les mettre en œuvre conformément à l'esprit et à la lettre. A cet effet, nous lançons un appel pour la cessation immédiate de toutes les hostilités en Libye et demandons instamment aux parties au conflit d'œuvrer en faveur d'une solution politique par l'usage des moyens pacifiques et le dialogue. Nous exprimons notre soutien à l'initiative du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine et à sa feuille de route élaborée pour un règlement consensuel et pacifique de ce conflit.
16. Sur la base du partenariat efficace entre l'Afrique et l'Inde en ce qui concerne les questions internationales relatives à la paix et à la sécurité, l'Afrique se félicite de l'élection de l'Inde au siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour les années 2011-2012. L'Inde exprime sa gratitude aux Etats africains pour avoir soutenu sa candidature à cette élection en octobre 2010. Les membres africains du Conseil de sécurité de l'ONU et l'Inde affirment leur engagement à coopérer étroitement au cours du mandat de l'Inde au Conseil.
17. Nous soulignons dans ce contexte, l'importance cruciale d'une réforme urgente et globale de l'ONU. Nous partageons l'avis selon lequel l'ONU doit fonctionner d'une manière transparente, efficace et rationnelle, et la composition de ses principaux

organes doit refléter les réalités contemporaines. L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité des Nations unies, en ce qui concerne les membres permanents et non permanents, avec la participation accrue des pays en développement dans les deux catégories, sont indispensables pour le processus de réforme et le renforcement de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

18. L'Inde prend acte de la position commune africaine et des aspirations des pays africains à occuper la place qui est la leur dans un Conseil de Sécurité des Nations Unies élargi en tant que membres permanents à part entière avec tous les droits conformément au Consensus d'Ezulwini. L'Afrique prend note de la position de l'Inde et de ses aspirations à siéger en tant que membre permanent à part entière avec tous les droits dans un Conseil de Sécurité des Nations Unies élargi. Nous soulignons la nécessité pour les États Membres de déployer tous les efforts nécessaires pour faire avancer la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies lors de la Session actuelle de l'Assemblée Générale des Nations unies.
19. Nous reconnaissons que la sécurité de toute nation serait renforcée par l'élimination non discriminatoire et vérifiable au niveau mondial des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons notre attachement au consensus contenu dans le Document final de la dixième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, qui a accordé la priorité au désarmement nucléaire. Nous exprimons également notre soutien à une Convention internationale interdisant la prolifération, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires, conduisant à leur destruction. Nous demandons des négociations sur des mesures spécifiques pour réduire et finalement éliminer les armes nucléaires, pour un monde exempt d'armes de destruction massive, tel que prévu dans le Plan d'action Rajiv Gandhi de 1988. Nous attendons également avec intérêt le début des négociations sur un Traité relatif à la réduction des substances fossiles à la Conférence du désarmement.
20. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur en juillet 2009 du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires (le Traité de Pelindaba) de 1995 et des efforts déployés en vue de la mise en œuvre de la Commission africaine de l'énergie nucléaire en novembre 2010 qui vont promouvoir, entre autres, l'utilisation pacifique de l'énergie et la technologie nucléaires au sein des États membres.
21. Nous soulignons l'importance d'examiner la menace que constitue le trafic illicite des armes légères et de petit calibre par la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Union africaine à cet effet.
22. Nous condamnons sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations. Tout acte de terrorisme partout est une menace pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer davantage la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme mondial et assurer le respect par les États membres, de toutes les conventions de lutte contre le terrorisme et les protocoles internationaux connexes, et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Nous

demandons à tous les États de coopérer dans la poursuite, l'extradition et l'assistance judiciaire en ce qui concerne les actes de terrorisme international. Nous déplorons les tragiques pertes en vies humaines dues aux attaques terroristes et nous lançons un appel pour la poursuite d'une action judiciaire contre les auteurs de ces crimes et leurs complices et demandons qu'ils soient jugés expressément. Nous exhortons tous les pays à veiller à ce que de tels actes de terrorisme transfrontalier ne se produisent pas et que leurs territoires ne soient pas utilisés comme base par des terroristes. Nous condamnons vigoureusement l'enlèvement et les prises d'otages ainsi que les demandes de rançons et de concessions politiques des groupes terroristes. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à la recrudescence de tels actes. Prenant acte de la position africaine sur la condamnation et le versement des rançons aux groupes terroristes, nous lançons un appel pressant aux uns et aux autres pour l'examen de cette question. Nous convenons également de travailler à la finalisation rapide d'une convention globale sur le terrorisme international à l'ONU. Nous soulignons la nécessité de renforcer la mise en œuvre des mécanismes de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme.

23. Nous réitérons par ailleurs, la nécessité de se pencher sur la menace de la piraterie au large des côtes somaliennes et les souffrances causées par la prise d'otages et demandons instamment à tous les États de coopérer dans le combat et l'éradication de la piraterie. De ce fait, l'Afrique se félicite du soutien de l'Inde aux efforts visant à protéger la navigation maritime dans le Golfe d'Aden, la mer d'Arabie et l'Océan indien contre la piraterie.
24. Nous nous engageons également à œuvrer pour l'éradication du trafic de la drogue et de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le crime organisé et le blanchiment d'argent. À cet égard, nous appelons tous les États à ratifier et à mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents relatifs à ces crimes.
25. Nous évaluons avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de coopération Afrique-Inde et prenons note à cet égard, du Plan d'action quadriennal adopté en mars 2010. Les activités sont menées dans le cadre des différentes composantes de ce Plan d'action, y compris la création de vingt et une (21) institutions de renforcement des capacités dans différents pays d'Afrique. L'Inde s'engage à contribuer substantiellement au renforcement des capacités africaines à travers des institutions d'appui à l'éducation et de renforcement des capacités, de promotion de la valeur ajoutée et de transformation des matières premières en Afrique. L'Afrique se félicite du régime de préférence tarifaire hors taxe offert par l'Inde et estime qu'il permettra d'accroître les exportations africaines vers l'Inde.
26. Nous soulignons que la coopération entre l'Afrique et l'Inde établie au premier Sommet du Forum Inde-Afrique est la manifestation concrète de la coopération Sud-Sud. Notre tentative de trouver de nouveaux moyens de stimuler notre partenariat en tenant compte des capacités émergentes en Afrique et en Inde s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de notre cadre de coopération. Nous nous félicitons sincèrement de la mise en œuvre des initiatives prises par l'Inde

depuis le premier Sommet du Forum Inde-Afrique en avril 2008 à New Delhi. Nous notons également, avec satisfaction, les autres initiatives qui ont été annoncées par le Premier Ministre de l'Inde lors du deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique tenu à Addis-Abeba en mai 2011. L'Inde également se félicite du nouvel esprit d'association qui a permis ces initiatives.

27. Notre accord selon lequel l'Afrique et l'Inde iront au-delà des liens bilatéraux pour renforcer les partenariats avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales d'Afrique a porté ses fruits. Le niveau d'interaction entre l'Inde et l'Union africaine s'est diversifié en particulier avec la mise en œuvre des nouvelles initiatives IAFS après le succès du Projet de Réseau panafricain en ligne. Les relations avec les Communautés économiques régionales ont également été renforcées et l'initiative de l'Inde d'inviter les communautés économiques régionales africaines à une réunion en Novembre 2010 est saluée. Le dialogue fonctionnel à plusieurs niveaux que l'Inde entretient avec l'Afrique est un modèle d'engagements multilatéraux dans le monde.
28. Nous saluons également les résultats positifs des efforts visant la promotion des échanges et des investissements, le développement des ressources humaines en Afrique. Nous nous engageons à associer, à cet égard, le secteur privé et les sociétés civiles africaines à l'Inde aux fins d'élargir le champ de notre partenariat
29. Nous relevons avec satisfaction la rencontre des Ministres du Commerce des pays africains avec leur homologue indien, le 21 mai 2011 à Addis Abeba, prenons acte de la Déclaration conjointe publiée par ces derniers et faisons nôtre les idées énoncées dans ladite déclaration, lesquelles serviront d'indicateurs pour notre coopération future. Nous nous félicitons de l'examen approfondi, au cours de cette réunion, des échanges économiques entre l'Afrique et l'Inde y compris le régime de préférence tarifaire hors taxe de l'Inde, les pôles de compétitivité, l'identification de secteurs prioritaires de partenariat. Nous notons également avec satisfaction les initiatives prises par les Ministres du Commerce dans le cadre de la promotion des échanges commerciaux et de l'investissement entre l'Afrique et l'Inde et saluons la mise sur pied du Conseil des Affaires Afrique-Inde ainsi que la mise en place du Dialogue annuel des Ministres du Commerce Afrique-Inde. Nous reconnaissons la plate-forme commune partagée par l'Afrique et l'Inde dans le Cycle de Doha de l'OMC et réitérons les principes fondamentaux du traitement spécial et différentiel (S&D) ainsi que l'obtention d'un traitement préférentiel pour tous les pays les moins avancés (PMA).
30. Nous reconnaissons que ce deuxième Sommet Afrique-Inde contribuera à la réalisation de notre vision commune d'une autonomie et d'un dynamisme économique de l'Afrique et de l'Inde. Les deux parties mettent tout en œuvre pour établir un ordre international pacifique et plus égalitaire où la voix de l'Afrique et de l'Inde pourrait être entendue pour réaliser leur désir d'un développement inclusif aux niveaux international et national. C'est cet objectif que le partenariat Afrique-Inde voudrait réaliser. L'Afrique est déterminée à être un partenaire dans l'essor économique de l'Inde tout comme l'Inde s'engage à être un partenaire proche dans la renaissance de l'Afrique.

31. Nous avons convenu d'ajouter plus de substance à notre Cadre de coopération et de renforcer nos échanges pour couvrir tous les aspects de nos relations. Nous adoptons, à cet effet, le Cadre de coopération renforcé Afrique-Inde pour compléter le Cadre existant. Nous décidons d'institutionnaliser ce processus du Sommet. En conséquence, nous décidons que le prochain Sommet du Forum Inde-Afrique aura lieu en 2014 en Inde.

32. Le Premier Ministre de l'Inde a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine pour avoir abrité le Sommet ainsi que ses remerciements au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour l'hospitalité réservée à sa délégation et à tous les dirigeants participant. Les dirigeants africains ont également exprimé leur gratitude au Premier Ministre de l'Inde pour sa participation.

Fait à Addis-Abeba, le 25 mai 2011

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011-07-01

Report of the Commission on the Second Africa-India Forum Summit Addis Ababa, Ethiopia, May 24 -25, 2011

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9097>

Downloaded from African Union Common Repository